BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 513

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

353 056 112 RCS Saint Etienne.
C T M B.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 286590.00 EUR.
Adresse : 4 bis, Rue Du Garat, 42152 L'Horme.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE C.T.M.B. Société par actions simplifiée au capital de 286 590 € Siège social : 4 Bis rue du Garat, 42152 L'HORME 353 056 112 RCS SAINT ETIENNE ET GIER INDUSTRIES Société à responsabilité limitée au capital de 370 000 € Siège social : 605 Rue de la Rive ZI La Péronnière 42320 LA GRAND CROIX 501 680 300 RCS SAINT-ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA GRAND CROIX du 24 mai 2022, La société C.T.M.B., société par actions simplifiée au capital de 286 590 €, dont le siège social est 4 Bis rue du Garat, 42152 L'HORME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 353 056 112 RCS SAINT-ETIENNE, et la société GIER INDUSTRIES, société à responsabilité limitée au capital de 370 000 €, dont le siège social est 605 Rue de la Rive ZI La Péronnière 42320 LA GRAND CROIX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 680 300 RCS SAINT-ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société C.T.M.B. par la société GIER INDUSTRIES. La société C.T.M.B ferait apport à la société GIER INDUSTRIES de la totalité de son actif, soit 459 667 €, à charge de la totalité de son passif, soit 482 168 €. La valeur nette des apports s'élèverait à -22 501 €. La société GIER INDUSTRIES détenant la totalité des 2 865 900 actions composant le capital social de la société C.T.M.B., il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société C.T.M.B. détenues par la société GIER INDUSTRIES un mali de fusion de 161 027,70 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société C.T.M.B. depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GIER INDUSTRIES La société C.T.M.B. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE au nom des deux sociétés le 24 mai 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis,

pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

